



# BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024 MONTAILLOUX SALÈVE RANDOS

Licence du 01.09.2023 au 31.08.2024



## ADHÉSION :

Nouvelle adhésion  Renouvellement

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club FFRandonnée) : .....

- Identité de l'adhérent :**  
NOM\* : ..... Prénom\* : ..... Date de naissance\* : .....  
Sexe\* : F  M   
Adresse\* : .....  
Code Postal\* : ..... Ville\* : .....  
Nationalité\* : .....  
Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....  
**Adresse e-mail\* (obligatoire) :** .....
- Autres membres :**  
En cas de licence couple ou familiale indiquer nom et prénom + date de naissance\* :  
.....  
.....
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association\*

*P.S. : les champs obligatoires comportent le sigle \**

**PERSONNE(S) À PRÉVENIR EN CAS DE PROBLÈME :**

Nom/Prénom : ..... Tél : .....

Nom/Prénom : ..... Tél : .....

## TARIFS :

Vous avez le choix entre une licence individuelle ou familiale			Licence FFRP	Nombre	Total
<input type="checkbox"/>	<b>Adhésion MSR 10.00€ / personne ou 15.00€ / couple</b>				
<input type="checkbox"/>	<b>IRA</b>	Individuelle avec RC et Accidents Corporels (AC)	<b>31,25 €</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>FRA</b>	Familiale avec RC et Accidents Corporels (AC)	<b>59,30 €</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>IMPN</b>	Individuelle Multiloisirs Pleine Nature (RC +AC)	<b>43,30 €</b>		
<input type="checkbox"/>	<b>FMPN</b>	Familiale Multiloisirs Pleine Nature (RC +AC)	<b>83,40 €</b>		
<input type="checkbox"/>	Abonnement revue Rando Passion (facultatif)		<b>10,00 €</b>		

J'ai noté que la loi no 84-610 du 16.07.1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultatives pour couvrir mes propres accidents corporels ([cf. https://haute-savoie.ffrandonnee.fr/html/2649/guide-des-assurances-2019-2020](https://haute-savoie.ffrandonnee.fr/html/2649/guide-des-assurances-2019-2020)).

## CERTIFICAT MEDICAL

- Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication pour la pratique de marche et de randonnées datant de moins de 6 mois est obligatoire.
- Pour le renouvellement annuel de la licence, chaque membre doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, il est vivement conseillé de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées.

J'atteste avoir rempli le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à toutes les questions.

## DROIT A L'IMAGE-COORDONNÉES PERSONNELLES

J'accepte que des photos sur lesquelles je figure soient diffusées sur le site de MSR

En adhérant à MSR j'accepte, tacitement, que mes coordonnées soient communiquées aux autres adhérents.

À ....., le .....

Faire précéder la signature de la mention écrite "lu et approuvé"

RÈGLEMENT LE :	Montant :
N° chèque (à l'ordre de MSR) et banque :	
Ou Virement (IBAN FR76 1027 8024 3600 0202 1920 183) <input type="checkbox"/>	